



Planet Nature SA  
Aromat'easy  
37/41 Zone d'activités Nord  
5377 Baillonville  
Tél : 084/21 30 43  
Email : contact@aromateasy.net

Date : 13/11/2013

## FICHE DE DONNEES DE SECURITE

### Oxyde de zinc – AC0096

#### 1- Identification du produit

##### 1.1- Identification du produit

**Nom du produit** : Oxyde de zinc – AC0096

**Identification du produit** : Poudre.

**Ref. nr : REACH** : 01-2119463881-32

**Numéro CAS** : No CAS : 1314-13-2

**Numéro EC** : No CE : 215-222-5

**Usage :**

- Industrie
- Industrie pharmaceutique
- Industrie cosmétique

##### 1.2- Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Aromat'Easy – Planet Nature SA  
37/41 Zone d'activités Nord  
5377 Baillonville  
N° tél : 0032/84.21.30.43  
www.aromateasy.net  
E-mail : contact@aromateasy.net

##### 1.3- Numéro d'appel d'urgence

Aromat'Easy/Planet Nature SA : 0032/84.21.30.43  
Centre antipoison (Belgique) : 070 245 245  
Centre antipoison (France) : 01 40 05 48 48

## SECTION 2 Identification des dangers

### 2.1. Classification de la substance ou du mélange

#### Classification CE 67/548 ou CE 1999/45

Classification : N; R50-53

#### Code(s) des classes et catégories de danger, Règlement (CE) N° 1272/2008 (CLP)

- **Dangers pour l'environnement** : Danger pour le milieu aquatique - Danger aigu - Catégorie 1 - Attention - (CLP : Aquatic Acute 1) - H400  
Danger pour le milieu aquatique - Danger chronique - Catégorie 1 - Attention - (CLP : Aquatic Chronic 1) - H410

### 2.2. Éléments d'étiquetage

#### Règlement d'Etiquetage CE 1272/2008 (CLP)

- **Pictogramme(s) de danger**



- **Pictogramme(s) de danger** : GHS09
  - **Mention d'avertissement** : Attention
  - **Mention de danger** : H410 - Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
- **Conseils de prudence**
    - Prévention** : P273 - Éviter le rejet dans l'environnement.
    - Intervention** : P391 - Recueillir le produit répandu.
    - Considérations relatives à l'élimination** : P501 - Eliminer ce produit et son récipient dans un centre de collecte des déchets dangereux ou spéciaux, conformément à la réglementation locale, régionale, nationale et/ou internationale.

### 2.3. Autres dangers

## SECTION 2 Identification des dangers (suite)

**Autres dangers** : Cette substance n'est pas considérée comme persistante, bioaccumulable et toxique (PBT) ou très persistante à fort potentiel de bioaccumulation (vPvB).

## SECTION 3 Composition/informations sur les composants

**Composants** : Ce produit est dangereux.

Nom de la substance	Contenance	No CAS	No CE	Numéro annexe	REACH	Classification
oxyde de zinc	: > 99,8	1314-13-2	215-222-5	030-013-00-7	01-2119463881-32	N; R50-53 Aquatic Acute 1;H400 Aquatic Chronic 1;H410

## SECTION 4 Premiers secours

### 4.1. Description des premiers secours

#### Premiers secours

- **Inhalation** : Rincer la bouche. et le nez. Faire respirer de l'air frais. Si la respiration est difficile, administrer de l'oxygène. En cas d'arrêt respiratoire, pratiquer la respiration artificielle. Appeler un médecin.
- **Contact avec la peau** : En cas de contact, même mineur, ôter immédiatement les vêtements contaminés et laver abondamment la peau à l'eau savonneuse. Consulter un médecin si l'indisposition ou l'irritation se développe. Lavez les vêtements avant réutilisation.
- **Contact avec les yeux** : Rincer immédiatement et abondamment à l'eau. Rétracter fréquemment les paupières. En cas de contact avec les yeux, rincer immédiatement à l'eau claire durant 10-15 minutes. Consulter un médecin si la douleur, les clignotements, le larmolement ou la rougeur persistent. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.
- **Ingestion** : Ne jamais administrer quelque chose par la bouche à une personne inconsciente. Rincer la bouche.  
: **Ne pas faire vomir.**  
: Appeler un médecin.

### 4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

#### Symptômes liés à l'utilisation

- **Inhalation** : Les poussières du produit peuvent provoquer une irritation respiratoire. Risque d'anhélation pseudo-asthmatique.  
Peut provoquer une affection pseudo grippale (fièvre des fondeur).
- **Contact avec la peau** : Le contact répété ou prolongé avec la peau peut provoquer une irritation.
- **Contact avec les yeux** : Les poussières du produit peuvent provoquer une irritation des yeux.
- **Ingestion** : Dangereux pour la santé si ingéré en grande quantité. Douleurs abdominales, nausées. Crampes.

### 4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

**A l'intention du médecin** : Traitement symptomatique.

## SECTION 5 Mesures de lutte contre l'incendie

### 5.1. Moyens d'extinction

Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Moyens d'extinction : Utiliser les moyens adéquats pour combattre les incendies avoisinants.

### 5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Produits de combustion dangereux : Oxydes de métaux. /oxyde  
Vapeurs toxiques.

### 5.3. Conseils aux pompiers

Classe d'inflammabilité : Le produit n'est pas inflammable.  
Protection contre l'incendie : Ne pas pénétrer dans la zone de feu sans équipement de protection, y compris une protection respiratoire.  
Procédures spéciales : Soyez prudent lors du combat de tout incendie de produits chimiques. Avertir les autorités si le liquide pénètre dans les égouts ou dans les eaux du domaine public. Très toxique pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique. Eviter que les eaux usées de lutte contre l'incendie contaminent l'environnement.

## SECTION 6 Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

### 6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Précautions générales : Réduire à un minimum la production de poussières.  
Précautions individuelles : Ne pas respirer les poussières.  
Porter un vêtement de protection approprié.  
Porter un appareil respiratoire pour poussières ou brouillard si la manipulation du produit génère des particules aériennes.  
Assurer une ventilation d'air appropriée.

### 6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Précautions pour l'environnement : Eviter la pénétration dans les égouts et les eaux potables. Peut contaminer les réseaux de distribution d'eau. Très toxique pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique. Avertir les autorités si le produit pénètre dans les égouts ou dans les eaux du domaine public.

### 6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Méthodes de nettoyage : Ramasser le produit déversé et le mettre dans un récipient approprié. Récupérer les eaux de lavage pour une élimination ultérieure. Eliminer le produit et son récipient comme un déchet dangereux. Déchets dangereux par suite de leur toxicité.

### 6.4. Référence à d'autres sections

Porter un équipement de protection individuel, voir section 8.

## SECTION 7 Manipulation et stockage

### 7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

<b>Général</b>	: Prendre les précautions adéquates pour éviter le soulèvement de poussières.
<b>Manipulation</b>	: Eviter le contact avec la peau et les yeux. Danger pour l'environnement. Produit à manipuler en suivant une bonne hygiène industrielle et des procédures de sécurité. Ne pas manger, ne pas boire et ne pas fumer pendant l'utilisation.

### 7.2. Conditions nécessaires pour assurer la sécurité du stockage, tenant compte d'éventuelles incompatibilités

<b>Stockage</b>	
<b>Stockage</b>	: Conserver dans un endroit sec, frais et bien ventilé. Garder les conteneurs fermés hors de leur utilisation. Conserver dans les conteneurs d'origine.
<b>Stockage - à l'abri de</b>	: Alcalis forts. Rayons directs du soleil. Bases. Acides.

### 7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Aucune donnée disponible.

## SECTION 8 Contrôles de l'exposition/protection individuelle

### 8.1. Paramètres de contrôle

<b>* Contrôle de l'exposition</b>	: DDSE - industrie - long terme dermique 83 mg zinc/kg/jour inhalation 5 mg zinc/m <sup>3</sup> PNEC eau douce : 2.6µg/l marin : 7.6µg/l sédiment d'eau douce : 146mg/kg dwt usine de traitement d'eaux usées 64.7µg/l sédiment d'eau de mer : 70.3mg/kg dwt sol : 44.3mg/kg dwt DNEL (local) Oral - opérateur : 62.2mg/day Dermal - opérateur : 6223mg/day Inhalation - opérateur : 6.2mg/m <sup>3</sup> Inhalation - consommateur : 3.1mg/m <sup>3</sup> DDSE - consommateur - long terme dermique 83 mg zinc/kg/jour inhalation 2.5 mg zinc/m <sup>3</sup> oral 0.83 mg zinc/kg/jour CPSE eau douce : 0.0206 mg zinc/l eau de mer : 0.0061 mg zinc/l sédiment d'eau douce : 235.6* mg zinc/kg sédiment d'eau de mer : 113* mg zinc/kg sol : 106.8** mg zinc/kg ITER : 100 µg/l Ces CESE sont des CESE à valeur ajoutée, ils doivent être ajoutés aux niveaux d'environnement naturel de : Zinc. - dans les compartiments appropriés (par ex. les sols, sédiments). (*) Un facteur de bio-disponibilité générique de 0, 5 est appliqué par défaut.
<b>Protection individuelle</b>	
- <b>Protection respiratoire</b>	: En cas de risque de production excessive de poussières utiliser un équipement de protection respiratoire autorisé. P2
- <b>Protection de la peau</b>	: Porter un vêtement de protection approprié.
- <b>Protection des yeux</b>	: Lunettes anti-éclaboussures ou des lunettes de sécurité. EN 166
- <b>Protection des mains</b>	: Utilisez des gants en caoutchouc. coton ou cuir EN374 temps >= 8 h, épaisseur >= 0.11 mm
- <b>Ingestion</b>	: Ne pas manger, ne pas boire et ne pas fumer pendant l'utilisation.

## 8.2. Contrôles de l'exposition

Limites d'exposition professionnelle : (fumée) VME : 5mg/m<sup>3</sup> (8h)  
(Poussières) VME : 10mg/m<sup>3</sup> (8h)

## SECTION 9 Propriétés physiques et chimiques

### 9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

#### 9.1.a. Aspect

Etat physique à 20 °C	: Poudre.
Couleur	: Blanc(he).
9.1.b. Odeur	
Odeur	: Inodore.
9.1.c. Seuil olfactif	: Aucune donnée disponible.
9.1.d. pH	
pH	: 7 - 8 20°C / 100g/l H <sub>2</sub> O
9.1.e. Point de fusion / Point de congélation	
Point de fusion [°C]	: 1970 - 1975
Point de sublimation [°C]	: 1975
9.1.f. Point d'ébullition initial - intervalle d'ébullition	: Aucune donnée disponible.
9.1.g. Point d'éclair	: Se décompose. avant de bouillir.
Point d'éclair [°C]	: Aucune donnée disponible.
9.1.h. Taux d'évaporation	: Aucune donnée disponible.
9.1.i. Inflammabilité	: Ininflammable.
9.1.j. Limites d'explosivité (inférieures - supérieures)	
Limites d'explosivité	: Aucun danger significatif. (VDI2263)
9.1.k. Pression de vapeur	: Aucune donnée disponible.
9.1.l. Densité de vapeur	: Aucune donnée disponible.
9.1.m. Densité relative	: 5.68 g/cm <sup>3</sup> (20°C)
Densité	: 300 - 2000 kg/m <sup>3</sup> (DIN 53 466)
Masse volumique [kg/m <sup>3</sup> ]	: 5610
9.1.n. Solubilité	
Solubilité	: Acides. Bases.
Solubilité dans l'eau	: Insoluble. 2.9 mg/l (base Zn)
9.1.o. Coefficient de partage : n-octanol / eau	: Aucune donnée disponible.
9.1.p. Température d'auto-inflammabilité	: Aucune donnée disponible.
9.1.q. Température de décomposition	: Aucune donnée disponible.
9.1.r. Viscosité	: Aucune donnée disponible.
9.1.s. Propriétés explosives	: Aucune donnée disponible.
9.1.t. Propriétés comburantes	: Aucune donnée disponible.

#### 9.2. Autres informations

Aucune donnée disponible.

Masse moléculaire : 81,41

## SECTION 10 Stabilité et réactivité

### 10.1. Réactivité

**Stabilité et réactivité** : Stable.

### 10.2. Stabilité chimique

Stable dans les conditions normales.

### 10.3. Possibilité de réactions dangereuses

**Propriétés dangereuses** : Les métaux de remplissage ou la poudre à l'oxyde de zinc et au magnésium peuvent réagir violemment lorsqu'ils sont chauffés. Le caoutchouc chloré et l'oxyde de zinc réagissent violemment ou explosent à environ 216 °C (en présence ou en l'absence de solvant)

### 10.4. Conditions à éviter

Températures extrêmement élevées ou extrêmement basses, pendant de longues périodes.

### 10.5. Matières incompatibles

Aucune donnée disponible.

**Matières à éviter** : Acides. Alkali. Bases.

### 10.6. Produits de décomposition dangereux

Vapeurs irritantes.

## SECTION 11 Informations toxicologiques

### 11.1. Informations sur les effets toxicologiques

<b>Toxicité aiguë</b>	
- Inhalation	: Les poussières éventuelles du produit peuvent provoquer une irritation respiratoire à la suite d'une exposition excessive par inhalation.
- Cutanée	: Dermatite. Peut provoquer une irritation de la peau.
- Oculaire	: La poussière peut provoquer une irritation douloureuse des yeux et un larmoiement.
* Admin. orale (rat) DL50 [mg/kg]	: > 5000 (OECD 401)
Admin. orale (souris) DL50 [mg/kg]	: 7950
Admin. percutanée (rat) DL50 [mg/kg]	: > 2000
Admin. cutanée (lapin) DL50	: Pas d'irritation. 25h 500mg (LÖSER 1977 Lansdown 1991)
Inhalation (rat) CL50 [mg/kg]	: poussière et brouillard > 5700 mg/m <sup>3</sup> (4h)
Irritation de la peau (lapin)	: N'est pas supposé irritant. (OECD 404)
Irritation des yeux (lapin)	: N'est pas supposé irritant. (OECD 405)
Toxicité chronique	: 50 mg/day
Sensibilisation	: Aucun risque de sensibilisation. Magnusson & Kligman + GMPT
Cancérogénicité	: Aucun agent suspecté cancérigène. Classe A4 (ACGIH)
Mutagénicité	: Aucun danger significatif.
Toxique pour la reproduction : fertilité	: Aucun danger significatif.
Toxique pour la reproduction : enfant à naître	: Aucun danger significatif.
* Autres	: Information médicale L'inhalation des poussières peut irriter les voies respiratoires. Le zinc est présent dans les médicaments en petites quantités, jusqu'à 25 mg.

## SECTION 12 Informations écologiques

### 12.1. Toxicité

- \* Informations toxicologiques : Le facteur M est de 1 en se reportant à  
a) les valeurs d'écotoxicité aiguë de 136 et 413 µg Zn/l pour l'ion de zinc à pH 8 et 6.  
b) le ratio moléculaire du ZnO sur Zn<sup>++</sup>  
c) les résultats des tests T/D, indiquant que le ZnO a une solubilité < composés de zinc soluble.  
Chronique NOEC daphnia magna - Neonate (48h) : 0.4 mg/l eau douce
- EC50-48h Daphnia magna [mg/l] : > 1000  
IC50 72h Algae [mg/l] : 0,17 (Selenastrum Capricornutum)  
CL50-96 Heures - poisson [mg/l] : 2246 (Pimephales Promales)  
> 320 (Lepomis macrochirus)  
CL50-96 Heures - poisson [ppm] : 1,1 - 2 (Oncorhynchus mykiss)

### 12.2. Persistance et dégradabilité

Non applicable.

### 12.3. Potentiel de bioaccumulation

Pas bio-accumulatif

### 12.4. Mobilité dans le sol

coefficient de partage solides-eau : 158,5 l/kg (valeur logarithmique 2,2) a été appliqué pour le zinc dans les sols (CSR zinc 2010)

### 12.5. Résultats des évaluations PBT et VPVB

Cette substance n'est pas considérée comme persistante, bioaccumulable et toxique (PBT) ou très persistante à fort potentiel de bioaccumulation (vPvB).

### 12.6. Autres effets néfastes

Information relative aux effets écologiques : Dangereux par suite de leur toxicité potentielle pour l'environnement.  
Très toxique pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.

Classe WGK (Allemagne) : 2

## SECTION 13 Considérations relatives à l'élimination

### 13.1. Méthodes de traitement des déchets

Généralités : **Déchets dangereux par suite de leur toxicité.**  
: Eviter le rejet dans l'environnement.  
Eliminer ce produit et son récipient dans un centre de collecte des déchets dangereux ou spéciaux.  
Détruire conformément aux règlements de sécurité locaux/nationaux en vigueur.

## SECTION 14 Informations relatives au transport

### 14.1. Numéro ONU

Information générale  
No ONU : 3077

### 14.2. Nom d'expédition des Nations unies

: Non applicable.  
Désignation officielle de transport : UN3077 MATIÈRE DANGEREUSE DU POINT DE VUE DE L'ENVIRONNEMENT, SOLIDE, N.S.A. (oxyde de zinc), 9, III, (E)

### 14.3. Classe(s) de danger pour le transport

## Etiquetage ADR



: 9: Matières et objets dangereux divers  
9 : Matières et objets dangereux divers.

## Transport terrestre

**ADR/RID** : Classe : 9  
Groupe : III

**I.D. n°** : 90

**- ADR Classe** : 9

**Mesures d'urgence en cas d'accident** : Arrêter le moteur.  
Pas de flammes nues. Ne pas fumer.  
Signaler le danger et prévenir les autres usagers de la route.  
Tenir le public éloigné de la zone dangereuse.  
**PREVENIR IMMEDIATEMENT LA POLICE ET LES POMPIERS.**

## Transport par mer

**- Code IMO-IMDG** : Classe 9

**- IMDG-Pollution marine** : Yes 0

**- N° de fiche de sécurité** : F-A S-F

## Transport aérien

**- ICAO/IATA** : Packaging instructions cargo : 956  
Packaging instructions passanger: 956

**- IATA - Classe ou division** : 9

### 14.4. Groupe d'emballage

**- Groupe d'emballage ADR** : III

**- Groupe d'emballage IMO** : III

**- Groupe d'emballage IATA** : III

### 14.5. Dangers pour l'environnement

Très toxique pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.

**En cas de fuite et/ou d'épandage** : Nettoyer les fuites ou pertes, mêmes mineures si possible sans prendre de risque inutile.

### 14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

**Précautions individuelles** : Le conducteur ne doit pas intervenir en cas d'incendie de la cargaison.

**Informations complémentaires** : Aucun(e).

### 14.7. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention MARPOL 73/78 et au recueil IBC

Non applicable.

## SECTION 15 Informations réglementaires

### 15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

S'assurer que toutes les réglementations nationales ou locales sont respectées.

**Symbole(s)** : N : Dangereux pour l'environnement

**Phrase(s) R** : R50/53 : Très toxique pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.

**Phrase(s) S** : S60 : Eliminer le produit et son récipient comme un déchet dangereux.  
S61 : Eviter le rejet dans l'environnement. Consulter les instructions spéciales/la fiche de données de sécurité.

### 15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Terminé

## SECTION 16 Autres informations

**Liste des phrases R pertinentes (chap. 2)** : R50/53 : Très toxique pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.

**Autres données** : Aucun(e).

**Révision** : Révision - Voir : \*

**DENEGATION DE RESPONSABILITE** : Cette fiche de données de sécurité a été établie reprenant les données des fiches de données de sécurité en provenance de fournisseurs en amont.

Le contenu et le format de cette fiche de données de sécurité sont conformes au RÈGLEMENT (CE) N° 1907/2006 DU PARLEMENT EUROPÉEN ET DU CONSEIL

**DENEGATION DE RESPONSABILITE** Les informations contenues dans cette fiche proviennent de sources que nous considérons être dignes de foi. Néanmoins, elles sont fournies sans aucune garantie, expresse ou tacite, de leur exactitude. Les conditions ou méthodes de manutention, stockage, utilisation ou élimination du produit sont hors de notre contrôle et peuvent ne pas être du ressort de nos compétences. C'est pour ces raisons entre autres que nous déclinons toute responsabilité en cas de perte, dommage ou frais occasionnés par ou liés d'une manière quelconque à la manutention, au stockage, à l'utilisation ou à l'élimination du produit. Cette FDS a été rédigée et doit être utilisée uniquement pour ce produit. Si le produit est utilisé en tant que composant d'un autre produit, les informations s'y trouvant peuvent ne pas être applicables.